



ARRETE REGLEMENTAIRE N°103/POL/2025

**PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
LE JEUDI 8 MAI 2025**

Vu l'ordonnance du 1^{er} septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2542-1 et L.2542-2 ainsi que le Code des Communes,
Vu l'article R. 610-5° du Code Pénal,
Vu l'arrêté interministériel des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés,

Considérant que dans le cadre de la Célébration du Souvenir de l'Armistice du 8 mai 1945, il y a lieu de sécuriser la célébration.

ARRETE

Article 1

La commémoration débutera à 11h00 au Monument aux Morts situé dans la rue de l'Étang.

Article 2

La partie de la rue de l'Étang située entre le croisement avec la rue de l'Abattoir et le croisement avec la Place Lohne sera fermée à la circulation, le jeudi 8 mai 2025 de 10h45 à 12h30.

Article 3

Les bus SOLEA ont l'autorisation de circuler dans les deux sens de circulation dans la portion de route citée à l'article 2.

Article 4

Les déviations se feront :

- Dans le sens Sud-Nord, par les rues de l'Abattoir, du Cimetière, de l'Église et inversement dans le sens Nord-Sud ;
- Dans le sens Ouest-Est, par les rues Zuber et Général de Gaulle.

Article 5

La signalisation sera établie par les Services Techniques de la Ville de Rixheim, conformément aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété.

Article 6

Ces mesures s'appliqueront le jeudi 8 mai 2025.

Article 7

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Strasbourg ou par l'application " Télérecours citoyens " accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 8

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rixheim,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef de Corps des sapeurs-pompiers de Rixheim,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Conseiller Municipal Délégué à la Sécurité,
- Monsieur l'Adjoint au Maire en charge du plan de Circulation et de la Sécurité de la Route,
- Madame la Directrice des Services Techniques, de l'Urbanisme et de l'Environnement (pour information et/ou exécution),

Fait à Rixheim le 26/03/2025

Pour Le Maire
Le Conseiller Municipal Délégué à la Sécurité



Patrick BOUTHERIN

Publié sur le site internet de la commune de Rixheim

Le 31 MARS 2025